Présidence de M. Yves-André Cavin, président

Membres absents excusés : Marlène Berard ; Marie-Ange Brélaz-Buchs ; Xavier de Haller ; Thérèse de Meuron ; Marie Deveaud ; Martine Fiora-Guttmann ; Sarah Frund ; Albert Graf ; Claude Grin ; Pierre-Antoine Hildbrand ; Alain Hubler ; François Huguenet ; Philippe Jacquat ; Evelyne Knecht ; Marlène Voutat ; Magali Zuercher ; David Payot ; Elena Torriani.

Membres absents non excusés : --

Membre démissionnaire : --

Membres présents	82
Membres absents excusés	18
Membres absents non excusés	0
Effectif actuel	100

_____

Ouverture

La séance est ouverte à 19 h 30 en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

_____

Prestation de serment

de M. Florian Ruf (SOC) en remplacement de Mme Stéphanie Pache (SOC), démissionnaire.

_____

Le président

Donne lecture de la lettre d'excuse de M. Marc Vuilleumier, en déplacement à Vancouver pour représenter la Ville de Lausanne.

Donne lecture de la lettre de M. Vincent Rossi informant du retrait de son postulat intitulé « Semaine de la mobilité : une occasion d'expérimenter.»

_____

Lettre

de la Municipalité (11 février 2010) demandant l'urgence pour les points :

- R 39 – Rapport-préavis no 2009/29 : Création d'un Conseil des Jeunes de la Ville de Lausanne. Réponses à la motion de M. Antoine Verdon et consorts, « Pour la création d'un Parlement communal des jeunes » et au postulat de Mme Graziella Schaller et consorts, « Pour un accueil par les autorités des jeunes citoyens entrant dans leur majorité » ;
- R 71 – Rapport-préavis no 2009/56 : Programme d'entretien et de remise en état du patrimoine immobilier des Services industriels. Crédit-cadre quadriennal 2010-2013 ;

- R 73 – Préavis no 2009/63 : Aménagement et équipement des plates-formes du vallon Flon. Construction et équipement des bâtiments destinés aux activités de l'Unité 'Travaux'. Construction de la route communale privée d'accès à Tridel.

_____

Pétition
Dépôt

de l'Association Route du Signal (plus de 200 signatures) : « Pour une voie à sens unique à la route du Signal. »

Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions.

_____

Communications municipales

- 27 janvier 2010 : Direction d'Enfance, Jeunesse et Education – Fusion du Secrétariat général et du Service de la jeunesse et des loisirs.

- 4 février 2010 : Listes des crédits d'investissements du patrimoine administratif bouclés en 2009 et des crédits d'investissements du patrimoine administratif dont la validité a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2010.

- 4 février 2010 : Concernant l'interpellation urgente de M. Alain Hubler et consorts du 20 mai 2008 « L'ancienne usine d'incinération du Vallon : un air à deux airs » - Suite donnée à la résolution de Mme Solange Peters adoptée en séance du Conseil communal du 3 juin 2008.

_____

Postulat
Dépôt

de M. Charles-Denis Perrin (LE) et consorts : « Restituons la Place St-François aux piétons et aux bus. »

_____

Postulat
Dépôt

de Mme Elisabeth Müller (Les Verts) : « Les DDPs à qui et pour quoi ? »

_____

Postulat
Dépôt

de Mme Rebecca Ruiz (SOC) : « Pour des conditions de travail décentes sur les chantiers de la Ville. Vers un plan d'action communal de lutte contre la sous-enchère salariale en lien avec la sous-traitance. »

_____

Postulat
Dépôt

de M. Charles-Denis Perrin (LE) et consorts : « Le Chalet-à-Gobet, la porte d'entrée de Lausanne. »

_____

Motion
Dépôt

de M. Charles-Denis Perrin (LE) et consorts : « Le développement durable, c'est aussi… une administration qui peut travailler dans les meilleures conditions possibles… des usagers satisfaits de leur administration. »

Interpellation
Dépôt

de M. Cédric Fracheboud (UDC) : « Des artistes totalement allumés pas au fait des règlements communaux. »

Interpellation
Dépôt

de M. Charles-Denis Perrin (LE) et consorts : « La Direction de la sécurité sociale et de l'environnement a-t-elle oublié que la qualité des rapports sociaux entre hiérarchie et collaborateurs d'une administration fait partie du développement durable. »

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée par le Bureau légal du Conseil communal.

Interpellation
Dépôt

de M. Gilles Meystre (LE) et consorts : « Teenage clubbing : deux poids deux mesures ? »

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée par le Bureau légal du Conseil communal.

I. Mme Françoise Longchamp (LE) ; M. Oscar Tosato, Directeur d'Enfance, Jeunesse et Education.

II. Mme Nicole Graber (Les Verts) ; Mme Silvia Zamora, Directrice de la Culture, Logement et Patrimoine.

III. M. Jacque Pernet (LE) ; M. Olivier Français, Directeur des Travaux.

IV. M. Pierre-Yves Oppikofer (AGT) ; M. Jean-Christophe Bourquin, Directeur de Sécurité sociale et Environnement.

V. M. Johan Pain (AGT) ; M. Jean-Yves Pidoux, M. Olivier Français, Directeur des Travaux.

VI. M. Giampiero Trezzini (Les Verts) ; M. Olivier Français, Directeur des Travaux; M. Daniel Brélaz, Syndic.

Rapport s/ rapport-préavis 2009/29	**Création d'un Conseil des Jeunes de la Ville de Lausanne.** *Rapportrice : Mme Sylvie Favre (SOC)*
Discussion	Mme Maria Velasco (Les Verts) ; Mme Graziella Schaller (LE) qui dépose l'amendement suivant :
Amendement dépôt : ajout conclusion 1bis	*« La Municipalité prend des mesures, et veille à ce que la majorité du Conseil des Jeunes soit composée de jeunes domiciliés à Lausanne. »*
Discussion (suite)	M. Claude-Alain Voiblet (UDC) ; M. Laurent Guidetti (SOC) ; Mme Françoise Longchamp (LE) qui dépose les amendements suivants :
Amendement dépôt : ajout conclusion 1ter	*« Le Conseil est composé de membres délégués de la tranche d'âge des 13 – ~~18~~ 20 ans. »*
Amendement dépôt : modification conclusion 3	*« d'allouer dès 2010 au Conseil des Jeunes un montant annuel de Fr. **10'000.-** destiné à couvrir les frais de fonctionnement, prélevé sur le fonds du développement durable conformément aux articles 1er A.lit.t. et 4 du règlement dudit fonds. »*
Amendement dépôt : modification conclusion 4	*« d'allouer dès 2010 au Conseil des Jeunes un montant annuel de Fr. **40'000.- pour la valorisation** de l'investissement citoyen des jeunes actifs dans le Conseil des Jeunes et le financement de projets collectifs des jeunes, en augmentation du budget du service de la jeunesse et des loisirs. »*
Discussion (suite)	M. Axel Marion (LE) ; M. Jean-Michel Dolivo (AGT) ; M. Gilles Meystre (LE) ; M. Laurent Guidetti (SOC) qui demande le vote nominal sur les amendements 3 et 4 ; M. Jean-Michel Dolivo (AGT) ; M. Gilles Meystre (LE) ; M. Laurent Guidetti (SOC) ; M. Claude-Alain Voiblet (UDC) ; M. Jean-Michel Dolivo (AGT) ; Mme Françoise Longchamp (LE) ; Mme Graziella Schaller (LE) ; M. Axel Marion (LE) ; Mme Maria Velasco (Les Verts) ; Mme Adozinda Da Silva (LE) ; M. Laurent Guidetti (SOC) ; M. Claude-Alain Voiblet (UDC) ; Mme Françoise Longchamp (LE) ; M. Claude-Alain Voiblet (UDC) ; M. Oscar Tosato, Directeur d'Enfance, Jeunesse et Education (EJE) ; Mme Françoise Longchamp (LE) ; M. Jean-Michel Dolivo (AGT) ; M. Claude-Alain Voiblet (UDC) ; M. Oscar Tosato, Directeur d'EJE ; Mme Graziella Schaller (LE) ; M. Claude-Alain Voiblet (UDC) ; M. Oscar Tosato, Directeur d'EJE.

Vote s/conclusion n°1	Le Conseil, à la majorité moins 7 non et une poignée d'abstentions, **accepte** la conclusion n° 1 de la commission d'approuver la constitution du Conseil des Jeunes.
Vote s/conclusion n°1bis	Le Conseil, à la majorité moins 10 non et un bon nombre d'abstentions, **approuve** l'amendement n° 1*bis* que La Municipalité prenne des mesures, et veille à ce que la majorité du Conseil des Jeunes soit composée de jeunes domiciliés à Lausanne
Discussion (suite)	Mme Françoise Longchamp (LE).
Vote s/conclusion n°1ter	Le Conseil, à une large majorité, **refuse** l'amendement 1*ter* que le Conseil est composé de membres délégués de la tranche d'âge des 13 – 20 ans.
Vote s/conclusion n°2	Le Conseil, à une majorité de oui, moins une dizaine de non et une dizaine d'abstentions, **approuve** la conclusion n° 2 d'allouer à la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation un montant de Fr. 20'000.– destiné à la mise sur pied du Conseil prélevé sur le fonds du développement durable conformément aux articles 1er A. lit. t et 4 du règlement dudit fonds. Le président demande si la requête du vote nominal est appuyée par un nombre suffisant de voix. Etant effectivement le cas, le secrétaire *ad interim* procède au vote nominal. Votent oui, les Conseillers qui sont favorables à l'amendement. Votent non, les Conseillers qui sont favorables à la conclusion telle que proposée par le préavis.
Vote s/amendement à la conclusion n°3	Le Conseil, par 22 oui, 56 non et 1 abstention, **refuse** l'amendement.
Détail du vote nominal	**Oui** : Raphaël Abbet ; Eddy Ansermet ; Jean-Louis Blanc ; Mathieu Blanc ; Jean-François Cachin ; Maurice Calame ; Jean-Luc Chollet ; Cédric Fracheboud ; Guy-Pascal Gaudard ; Nicolas Gillard ; Nicole Grin ; Olivier Martin ; Gisèle-Claire Meylan ; Gilles Meystre ; Denis Pache ; Jacques Pernet ; Charles-Denis Perrin ; Bertrand Picard ; Esther Saugeon ; Serge Segura ; Isabelle Truan ; Claude-Alain Voiblet. **Non** : Caroline Alvarez ; Sylvianne Bergmann ; Jean-Charles Bettens ; Benoît Biéler ; Claude Bonnard ; Susana Carreira ; Gérard Chappuis ; Jean-Marie Chautems ; Muriel Chenaux Mesnier ; Philippe Clivaz ; Magali Crausaz-Mottier ; Adozinda Da Silva ; Ulrich Doepper ; Jean-Michel Dolivo ; Sylvie Favre Truffer ; Yves Ferrari ; Gianfranco Gazzola ; André Gebhardt ; Florence Germond ; Fabrice Ghelfi ; Nicole Graber ; Laurent Guidetti ; Natacha Litzistorf ; André Mach ; Axel Marion ; Isabelle Mayor ; Claude Mettraux ; Jean Meylan ; Sophie Michaud Gigon ; Stéphane Michel ; Philippe Mivelaz ; Elisabeth Müller ; Nkiko Nsengimana ; Pierre-Yves Oppikofer ; Roland Ostermann ; Johan Pain ; Solange Peters ; Roland Philippoz ; Blaise-Michel Pitton ; Roland Rapaz ; Jacques-Etienne Rastorfer ; Janine Resplendino ; Vincent Rossi ; Florian Ruf ; Francisco Ruiz ; Rebecca Ruiz ; Yvan Salzmann ; Pierre Santschi ; Thomas Schlachter ; Myriam Tétaz ; Namasivayam Thambipillai ;

Giampiero Trezzini ; Jean Tschopp ; Maria Velasco ; Elisabeth Wermelinger ; Anna Zurcher.

Abstention : Graziella Schaller-Curiotto.

Vote formel s/conclusion n°3

Le Conseil, par une majorité de oui, une vingtaine de non et 5 abstentions, **approuve** la conclusion n° 3 de la commission d'allouer dès 2010 au Conseil des Jeunes un montant annuel de Fr. 20'000.– destiné à couvrir les frais de fonctionnement, prélevé sur le fonds du développement durable conformément aux articles 1er A. lit. t et 4 du règlement dudit fonds.

Le président demande si la requête du vote nominal est appuyée par un nombre suffisant de voix. Etant effectivement le cas, le secrétaire *ad interim* procède au vote nominal. Votent oui, les Conseillers qui sont favorables à l'amendement. Votent non, les Conseillers qui sont favorables à la conclusion telle que proposée par le préavis.

Vote s/amendement à la conclusion n°4

Le Conseil, par 23 oui, 56 non et 1 abstention, **refuse** l'amendement.

Détail du vote nominal

Oui : Eddy Ansermet ; Jean-Louis Blanc ; Mathieu Blanc ; Jean-François Cachin ; Maurice Calame ; Jean-Luc Chollet ; Cédric Fracheboud ; Guy-Pascal Gaudard ; Nicolas Gillard ; Nicole Grin ; Françoise Longchamp ; Olivier Martin ; Gisèle-Claire Meylan ; Gilles Meystre ; Denis Pache ; Jacques Pernet ; Charles-Denis Perrin ; Bertrand Picard ; Esther Saugeon ; Sandrine Schlienger ; Serge Segura ; Isabelle Truan ; Claude-Alain Voiblet.

Non : Caroline Alvarez ; Sylvianne Bergmann ; Jean-Charles Bettens ; Benoît Biéler ; Claude Bonnard ; Susana Carreira ; Gérard Chappuis ; Jean-Marie Chautems ; Muriel Chenaux Mesnier ; Philippe Clivaz ; Magali Crausaz-Mottier ; Adozinda Da Silva ; Ulrich Doepper ; Jean-Michel Dolivo ; Sylvie Favre Truffer ; Yves Ferrari ; Gianfranco Gazzola ; André Gebhardt ; Florence Germond ; Fabrice Ghelfi ; Nicole Graber ; Laurent Guidetti ; Natacha Litzistorf ; André Mach ; Axel Marion ; Isabelle Mayor ; Claude Mettraux ; Jean Meylan ; Sophie Michaud Gigon ; Stéphane Michel ; Philippe Mivelaz ; Elisabeth Müller ; Nkiko Nsengimana ; Pierre-Yves Oppikofer ; Roland Ostermann ; Johan Pain ; Solange Peters ; Roland Philippoz ; Blaise-Michel Pitton ; Roland Rapaz ; Jacques-Etienne Rastorfer ; Janine Resplendino ; Vincent Rossi ; Florian Ruf ; Francisco Ruiz ; Rebecca Ruiz ; Yvan Salzmann ; Pierre Santschi ; Thomas Schlachter ; Myriam Tétaz ; Namasivayam Thambipillai ; Giampiero Trezzini ; Jean Tschopp ; Maria Velasco ; Elisabeth Wermelinger ; Anna Zurcher.

Abstention : Raphaël Abbet.

Vote formel s/conclusion n°4

Le Conseil, par une majorité de oui, une vingtaine de non et 7 abstentions, **approuve** la conclusion n° 4 d'allouer dès 2010 au Conseil des Jeunes un montant annuel de Fr. 80'000.– destiné à couvrir les frais de célébration du passage à la majorité civique, la valorisation de l'investissement citoyen des jeunes actifs dans le Conseil des Jeunes et le financement de projets collectifs des jeunes, en augmentation du budget du Service de la jeunesse et des loisirs.

Vote s/conclusion n°5

Le Conseil, par une majorité de oui, une vingtaine de non et 7 abstentions, **approuve** la conclusion n° 5 de la commission de porter une fois par législature au budget de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation le montant nécessaire à une évaluation externe en référence au chapitre 7.4.

Vote s/conclusion n°6

Le Conseil, par une majorité de oui, une vingtaine de non et 7 abstentions, **approuve** la conclusion n° 6 de la commission d'accepter la dissolution du Groupe Contact Jeunesse, tel qu'indiqué au chapitre 4.2 du présent rapport-préavis.

Vote s/conclusion n°7

Le Conseil, par une majorité de oui, une douzaine de non et une douzaine d'abstentions, **approuve** la conclusion n° 7 de la commission d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Antoine Verdon et consorts « Pour la création d'un parlement communal des jeunes »

Vote s/conclusion n°8

Le Conseil, à l'unanimité moins 1 abstention, **accepte** la conclusion n° 8 d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Graziella Schaller et consorts « Pour un accueil par les autorités des jeunes citoyens entrant dans leur majorité ». La Municipalité s'engage à accueillir les jeunes citoyens par une cérémonie officielle. Celle-ci se fera en présence de membres de la Municipalité et du Conseil communal ; elle accompagnera l'événement qui sera organisé pour marquer le passage à la majorité.

Le Conseil, approuvant les conclusions et amendements susmentionnés, décide

1. d'approuver la constitution du Conseil des Jeunes ;

1*bis*. que la Municipalité prenne des mesures, et veille à ce que la majorité du Conseil des jeunes soit composée de jeunes domiciliés à Lausanne ;

2. d'allouer à la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation un montant de Fr. 20'000.– destiné à la mise sur pied du Conseil prélevé sur le fonds du développement durable conformément aux articles 1er A. lit. *t* et 4 du règlement dudit fonds ;

3. d'allouer dès 2010 au Conseil des Jeunes un montant annuel de Fr. 20'000.– destiné à couvrir les frais de fonctionnement, prélevé sur le fonds du développement durable conformément aux articles 1er A. lit. *t* et

4 du règlement dudit fonds ;

4. d'allouer dès 2010 au Conseil des Jeunes un montant annuel de Fr. 80'000.– destiné à couvrir les frais de célébration du passage à la majorité civique, la valorisation de l'investissement citoyen des jeunes actifs dans le Conseil des Jeunes et le financement de projets collectifs des jeunes, en augmentation du budget du Service de la jeunesse et des loisirs ;

5. de porter une fois par législature au budget de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation le montant nécessaire à une évaluation externe en référence au chapitre 7.4 ;

6. d'accepter la dissolution du Groupe Contact Jeunesse, tel qu'indiqué au chapitre 4.2 du présent rapport-préavis ;

7. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Antoine Verdon et consorts « Pour la création d'un parlement communal des jeunes » ;

8. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Graziella Schaller et consorts « Pour un accueil par les autorités des jeunes citoyens entrant dans leur majorité ». La Municipalité s'engage à accueillir les jeunes citoyens par une cérémonie officielle. Celle-ci se fera en présence de membres de la Municipalité et du Conseil communal ; elle accompagnera l'événement qui sera organisé pour marquer le passage à la majorité.

Rapport s/ rapport-préavis 2009/56

Programme d'entretien et de remise en état du patrimoine immobilier des Services industriels – Crédit-cadre quadriennal 2010-2013

Rapportrice : Mme Sylvie Favre (SOC)

Discussion

M. Guy-Pascal Gaudard (LE) ; M. Jean-François Cachin (LE) ; M. Jean-Yves Pidoux, Directeur des Services industriels (SI) ; M. Serge Segura (LE) ; M. Jean-Yves Pidoux, Directeur des SI ; M. Serge Segura (LE) ; M. Jean-Yves Pidoux, Directeur des SI ;

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **approuve** la conclusion de la commission, soit **décide** :

1. d'approuver le principe d'un crédit-cadre 2010-2013 destiné à l'entretien des bâtiments des Services industriels et d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 3'450'000.– ;

2. d'autoriser la Municipalité à amortir les dépenses effectuées avec ce crédit en une fois dans l'année où elles ont été effectuées.

Rapport s/ préavis 2009/63	**Aménagement et équipement des plates-formes du vallon du Flon. Construction et équipement des bâtiments destinés aux activités de l'Unité Travaux. Construction de la route communale privée d'accès à Tridel.** *Rapporteur : M. Jean Meylan (SOC)*
Discussion	M. Jean Meylan (SOC) ; M. Jean-François Cachin (LE) ; M. Benoît Biéler (Les Verts) qui dépose l'amendement suivant :
Amendement Dépôt : modification s/conclusion n° 4	*« de prélever un montant de Fr. 800'000.- sur le fonds du développement durable pour couvrir le surcoût des parties de construction en bois. »*
Discussion (suite)	Mme Florence Germond (SOC).
Vote s/conclusion n°1	Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** la conclusion n° 1 de la commission d'approuver le projet de construction et d'aménagement des plates-formes pour l'Unité Travaux à la rue du Vallon.
Vote s/conclusion n°2	Le Conseil, à l'unanimité, **approuve** la conclusion n° 2 de la commission d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 10'037'450.– destiné au Service des routes et de la mobilité.
Vote s/conclusion n°3	Le Conseil, à l'unanimité moins 1 abstention, **approuve** la conclusion n° 3 de la commission dans le cadre du crédit alloué, d'autoriser la Municipalité à acheter le pont roulant d'occasion et les racks de stockage.
Vote s/amendement à la conclusion n°4	Votent oui, les Conseillers qui sont favorables à l'amendement. Votent non, les Conseillers qui sont favorables à la conclusion telle que proposée par le rapport de commission. Le Conseil, à la majorité, moins une quinzaine de non et 8 abstentions, **accepte** l'amendement.
Vote formel s/conclusion n°4	Le Conseil, à l'unanimité moins 3 abstentions, **approuve** la conclusion n° 4 de la commission de prélever un montant de Fr. 800'000.- sur le fonds du développement durable pour couvrir le surcoût des parties de construction en bois.

Vote s/conclusions n°5-8

Le Conseil, à l'unanimité, **approuve** les conclusion n° 5 à 8 de la commission de porter en amortissement sur le crédit d'investissement la recette de Fr. 297'450.– issue du solde de l'expropriation des terrains de Tridel S.A., actuellement sur le compte transitoire N° 400.1382.1 ; d'amortir annuellement le solde des dépenses du point 2 ci-dessus à raison de Fr. 412'000.– par la rubrique 4201.331 du budget du Service des routes et de la mobilité ; de balancer le compte d'attente N° 4201.581.411 ouvert pour couvrir les études préliminaires par le prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 2 ; de faire figurer sous la rubrique N° 4201.390, les intérêts découlant du crédit ci-dessus.

Le Conseil, approuvant les conclusions et amendements susmentionnés, décide

1. d'approuver le projet de construction et d'aménagement des plates-formes pour l'Unité Travaux à la rue du Vallon ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 10'037'450.– destiné au Service des routes et de la mobilité ;
3. dans le cadre du crédit alloué, d'autoriser la Municipalité à acheter le pont roulant d'occasion et les racks de stockage ;
4. de prélever un montant de Fr. 800'000.– sur le Fonds du développement durable, pour couvrir le surcoût des parties de constructions en bois et l'aménagement des zones de verdure, ainsi que les honoraires et taxes y relatifs ;
5. de porter en amortissement sur le crédit d'investissement la recette de Fr. 297'450.– issue du solde de l'expropriation des terrains de Tridel S.A., actuellement sur le compte transitoire N° 400.1382.1 ;
6. d'amortir annuellement le solde des dépenses du point 2 ci-dessus à raison de Fr. 412'000.– par la rubrique 4201.331 du budget du Service des routes et de la mobilité ;
7. de balancer le compte d'attente N° 4201.581.411 ouvert pour couvrir les études préliminaires par le prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 2 ;
8. de faire figurer sous la rubrique N° 4201.390, les intérêts découlant du crédit ci-dessus.

Interpellation urgente
Développement

M. Charles-Denis Perrin (LE) développe son interpellation urgente intitulée : « La direction de la sécurité sociale et de l'environnement a-t-elle oublié que la qualité des rapports sociaux entre hiérarchie et collaborateurs d'une administration fait partie du développement durable. »

Réponse municipale

M. Jean-Christophe Bourquin, Directeur de la sécurité sociale et Environnement,

répondra à la prochaine séance.

Discussion

M. Jacques-Etienne Rastorfer (SOC) ; M. Charles-Denis Perrin (LE) ; M. Jacques-Etienne Rastorfer (SOC).

Interpellation urgente
Développement

M. Gilles Meystre (LE) développe son interpellation urgente intitulée : « Teenage clubbing : deux poids deux mesures.»

Réponse municipale

M. Marc Vuilleumier, Directeur de la Sécurité publique et Sports, répondra à la prochaine séance.

Discussion

M. Daniel Brélaz, Syndic.

Clôture

La séance est levée à 22h40.

Le président : Le secrétaire ad interim :

…… ……